



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-10-2026 /

Dossier complet le : 05-10-2026 /

N° d'enregistrement : 024370/KK P

1 Intitulé du projet

"Les Perrots", Projet Agrivoltaïque a Thuret (63)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ESSENCIEL ENR 4

Raison sociale

ESSENCIEL ENR 4

N° SIRET

10332949600014

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LANDES

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale agrivoltaïque en patureage au sol d'environ 2 MWc cloturée sur des terres de faible qualité pédologique. La présence des panneaux photovoltaïques assurera un ombrage, une couverture et des températures plus favorables à l'élevage lors des fortes chaleurs estivales et des périodes de froid hivernales. L'ombrage limitera le stress hydrique des sols.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de mettre la centrale photovoltaïque cloturée au service du troupeau d'un éleveur ovin local. La fonction de la centrale photovoltaïque est valorisée de multiples manières. Elle contribuera à pérenniser l'activité agricole locale de l'éleveur tout en garantissant un meilleur confort de travail. L'enclos aura également une fonction de protection pour le troupeau. Sur le plan agricole, les tables photovoltaïques permettent de mieux maîtriser l'aléa climatique. L'ombrage des tables photovoltaïques augmente le bien-être animal grâce à la baisse de température (jusqu'à 8°C d'écart à 30 cm de hauteur). Le stress hydrique du sol et de l'herbe est limité. La production d'électricité renouvelable, estimée à près de 2400 MWh environ pour une puissance de 2 MWc est équivalente à la consommation de 950 personnes. Cette production contribuera aux objectifs ENR de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier du chantier sera adapté pour limiter au maximum ses impacts sur l'environnement et l'activité agricole. La durée du chantier ne devrait pas excéder 4 mois. Il sera prévu à l'automne ou en hiver. La topographie de la parcelle est homogène et régulière. Il n'y aura pas de terrassement. Le chantier débutera par la création d'une plateforme permettant d'entreposer les équipements de la centrale et les engins de chantier. Les fondations sont de type pieux battus. Les structures photovoltaïques seront en acier galvanisé. Les modules photovoltaïques seront installés en fin de chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'usage actuel de la parcelle ne sera pas modifié, elle restera à vocation agricole. La centrale photovoltaïque permettra une meilleure maîtrise des aléas climatiques sur l'élevage et la biodiversité. Le projet participe à la pérennité et au développement de l'activité agricole de l'éleveur. L'exploitation de la centrale photovoltaïque sera télé-suivie. La maintenance sera réalisée par une société locale, formée et habilitée à la maintenance photovoltaïque. En fin de vie (après 40 ans), la centrale sera démantelée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Projet fera l'objet d'une demande de déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturée Espacement inter-rangees Hauteur maximale des panneaux Puissance de l'installation	(2,35, ha) (5, metres) (3,3, metres) (2, MWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Sans objet
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de prélèvement d'eau, ni en phase travaux (construction et démantèlement), ni en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'incidence sur les masses d'eau, ni en phase travaux (construction et démantèlement), ni en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun terrassement n'est prévu. Les éventuels surplus de gravats présents sur site en fin de chantier seront évacués et envoyés vers les filières de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Un approvisionnement en eau sera nécessaire en phase chantier (sanitaire). En phase d'exploitation, la centrale ne nécessite pas de besoin en eau, ni de rejet dans le réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Seule la phase travaux (4 mois maximal) pourra entraîner une perturbation de la biodiversité. Des mesures preventives seront mises en place (risque pollution, gestion environnementale du chantier). Voir Notice Environnementale et Etude des Milieux Naturels jointes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un site Natura 2000 (Voir t Etude des Milieux Naturels jointe)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet pourra améliorer la fonction du périmètre de l'espace agricole considéré (environ 2,5 ha) grâce à l'ombrage créé et la protection de l'élevage ovin.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Une installation photovoltaïque est inerte et inodore. Elle n'engendre aucun risque sanitaire, ni en phase travaux, ni en exploitation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le trafic sera limite a la periode de chantier, soit 4 mois maximum.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Sans objet
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	La phase chantier engendrera des déchets comparables à ceux observés dans tout chantier d'aménagement, essentiellement inertes. La phase de démantèlement (après 40 ans) sera à l'origine de déchets plus importants : déchets métalliques (structures, câblage), déchets photovoltaïques (modules, onduleurs, transformateurs) et déchets plastiques (gainés). L'ensemble des éléments sera envoyé vers des filières.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Au regard de sa localisation et de l'absence de co-visibilités depuis les bâtiments classés, ainsi que des mesures paysagères mises en place (haies, etc.), le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. (voir notice environnementale)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le principe de ce projet est la création d'un espace protégé (cloture et ombrière) qui augmentera le bien-être animal au sein de l'élevage. Il facilitera également la conduite de l'exploitation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir Notice Environnementale et Etude des Milieux Naturels

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir detail dans Etude des Milieux Naturels Mesure d'evitement ME1 : Preservation d'une station de plante patrimoniale : l'Orobanche de la Picride, Mesure de reduction MR1 : Mise en place d'un management/suivi environnemental du chantier, Mesure de reduction MR2 : Limiter les risques de pollution en phase chantier et de demantelement, Mesure de reduction MR3 : Favoriser les travaux en dehors des periodes sensibles pour la faune, Mesure de reduction MR4 : Limiter l'emprise globale du chantier, securisation du chantier et mise en defens, Mesure de reduction MR5 : Amenagement des clotures en faveur de la faune, amelioration de la permeabilite ecologique du projet, Mesure de reduction MR6 : Mise en defens de la station d'Orobanche de la Picride, Mesure de reduction MR7 : Eradication de l'Ambroisie, Mesure de reduction MR8 : Creation d'une fonctionnalite bocagere,

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La notice environnementale et l'étude des milieux naturels montrent que les enjeux du projet sont faibles. Une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Mammifères terrestres : aucune espèce protégée n'a été observée dans la ZIP ou en périphérie immédiate. Le projet ne détruira pas d'habitat de reproduction ou de repos de mammifères protégés. En exploitation, le projet n'aura aucun impact négatif sur les espèces protégées pouvant fréquenter le parc en raison du maintien d'éléments paysagers marquants (haies, fourres, friche), voire leur renforcement (plantation de haies bocagères). La clôture rendra perméable l'enceinte pour les différentes espèces protégées potentielles du secteur. Chiroptères : Le risque de perte de gîtes potentiels arboricoles apparaît nul en raison de la non-implantation sur les habitats boisés et du

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LANDES

Prénom Eric

Qualité du signataire President Essenciel Energies, elle-meme

À Avignon

Fait le 02-10-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)